

La sécurité publique vs les pitbulls

Le 20 septembre 2015, la jeune Vanessa Biron est défigurée au cours d'une attaque de pitbull à Brossard. En mai 2016, Peter Measroch, résident de Montréal, se fait arracher l'arrière du genou par un pitbull au cours d'une séance de jogging. Le 8 juin 2016, notre soeur Christiane est dévorée vivante par un pitbull à Pointe-aux-Trembles. Le 13 juin 2016, dans une même famille, un pitbull mange la tête de son camarade chihuahua pendant une courte absence des propriétaires. Le 23 juillet 2016, une résidente d'Ottawa repose dans un état critique à l'hôpital après avoir été attaquée par un pitbull. Le 9 avril 2017, une femme de 64 ans est défigurée par ses propres chiens, dont un pitbull, à St-Jean-sur-Richelieu. Le 22 juin 2017, un garçon de 7 ans de Verdun est hospitalisé suite à une attaque de pitbull. Marie-Claude Malboeuf, journaliste d'enquête à La Presse, estime qu'au moins deux attaques de chiens nécessitent des soins médicaux chaque semaine à Montréal. Aux Etats-Unis, il y a au moins une attaque de pitbull chaque jour et un mort aux 10 jours (DogsBite, Animal 24/7).

En juillet 2016, le gouvernement du Québec a mis sur pied un groupe de travail pour faire le point sur la situation des attaques canines en général et des pitbulls en particulier. Ce groupe de travail a consulté l'Association des médecins vétérinaires du Québec dans ses travaux. L'Association déposa un rapport qui recommandait au gouvernement de ne pas intervenir concernant les pitbulls. La journaliste Marie-Claude Malboeuf révélait plus tard que plusieurs études évoquées dans le rapport, présentées comme scientifiques, étaient l'œuvre de militants financés par le lobby pro-pitbull. Le rapport citait d'autres études neutres et crédibles, mais ne mentionnaient pas que leurs auteurs estimaient que la présence de pitbulls pose un risque démesuré pour la sécurité civile. Le Dr Barry Pless, professeur émérite à l'université McGill et une sommité en matière de traumatismes pédiatriques, estimait que l'Association des vétérinaires avaient réagi de façon plutôt insouciant, comme le lobby des armes à feu ou du tabac.

C'est dans ce contexte d'un débat émotif et houleux concernant les pitbulls et la sécurité

publique que nous avons choisi de faire nos propres recherches. Il s'est avéré qu'il est relativement facile de trouver rapidement sur le Web un grand nombre de recherches à caractère scientifique qui confirment la dangerosité des pitbulls. Dans l'ensemble, les études s'entendent sur les statistiques et le profil hors norme du pitbull. Les attaques de ces derniers sont les plus meurtrières. Le nombre d'attaques est disproportionné par rapport au pourcentage de cette race parmi la population canine. Les enfants représentent plus de la moitié des victimes de ces attaques.

Le débat sur la dangerosité des pitbulls se prolonge depuis près de quatre décennies. Les défenseurs des pitbulls utilisent partout les mêmes arguments. Révisons chacun de ses arguments pour ensuite nous concentrer sur les solutions.

1. Il n'y pas de recherches scientifiques sur les pitbulls?

Nous avons répertorié en quelques jours 21 résultats de recherches publiés dans des revues scientifiques reconnues. Ces articles étaient signés par des équipes de recherche universitaire sans conflit d'intérêt. La plupart des auteurs sont des chirurgiens-plasticiens, confrontés tous les jours aux dommages physiques et psychologiques causés par des morsures de chiens.

À la fin des années 1980, la fréquence et la gravité des attaques canines ont soulevé la curiosité de certains chercheurs. Dans une brève recension des décès causés par des attaques de chiens, le Dr Steven Viegas, (1989) de Université Texas, constatait que sur 14 décès survenus entre 1986-1987 dans sa région, 10 étaient attribuables au pitbull. La même années, le Dr Randall Lockwood, (1989) enseignant Université New-York, constatait que les pitbulls étaient responsables de 60 % des attaques et morsures sérieuses dans son échantillon. Il découvrait que dans 13 % des cas, le pitbull s'était attaqué à son propre maître. Il relevait que 25 % des personnes blessées étaient venues en aide à la victime principale.

Il y a eu une recrudescence d'intérêt des membres de la communauté scientifique envers les morsures de chiens au cours des années 2000. La Dre Rebecca Ledger et ses collègues de l'université de Colombie Britannique (2005) se sont penchés sur la situation de Calgary. Ils ont constaté que les bergers allemands étaient responsables d'autant de morsures que les pitbulls. Compte tenu du nombre de bergers allemands comparé au nombre de pitbulls parmi la population canine, les pitbulls étaient responsables de 17 fois plus de morsures que les bergers allemands. Voici d'autres études sérieuses qui soulèvent la dangerosité du pitbull.

Dr Jamey Medlin, (2007) Université De Paul de Chicago

Surabondance pitbull dans les refuges : 40 % Los Angeles, 33 % San Francisco
4000 pitbull abandonnés à chaque année dans les rues de Philadelphie

Dre Cheryl Loewe (2007) Hôpital de Détroit

Pitbull responsable de 41 % des attaques mortels

Dre Alison Kaye (2009) Chirurgienne à l'Hôpital pour enfants de Pennsylvanie

Pitbull responsable de la moitié des 269 cas morsures sévères analysées
Pitbull attaque plus fréquemment leur maître que les autres races

Dr Bruce Horswell (2011) Hôpital pour enfants Virginie

Pitbulls 5% population canine, responsables 30 % des attaques les plus sévères

Dr John Bini (2011) Université du Texas

Pitbulls responsables de 54 % attaques mortels
Pro-rata population canine, 33 fois plus que le berger allemand

Dr Benjamin Hart (2013), professeur à l'école médecine vétérinaire Université Californie

Pitbull responsable de 60 % des attaques fatales aux USA (in Lee)

Dr Michael Foster (2014) enseignant département chirurgie Université Tennessee,
Pitbull 50% des cas graves, chien connu de la victime dans 58 % des cas

Dre Erin Garvey (2015) Hôpital pour enfants de Phoenix
Chien de la famille responsable de 53% blessures

Dr Mark Prendes (2015) Université à Seattle
Pitbulls responsables de 25% blessures oculaires

Dr Daniel O'Brien (2015) Université Sacramento
Pitbulls responsables de 33% des 622 des blessures examinées

Dr Michael Golinko (2016) Hôpital pour enfants d'Atlanta
Sur 1600 cas morsures graves, la moitié attribuable aux pitbulls

Dr Kaveh Alizadeh (2017) Chirurgien à New-York
108 cas traités à l'urgence, pitbulls responsables 48% morsures sévères

2. Il n'y a pas de mauvais chiens, il n'y a que de mauvais maîtres?

À l'origine, on utilisait les pitbulls pour contrôler le taureau que le boucher allait abattre et décapiter. On s'est amusé ensuite à organiser des combats mortels entre chiens et taureau. D'où le nom de « *bull* ». L'état britannique a interdit ces spectacles sauvages vers 1830. Les amateurs de sensations fortes se sont par la suite cachés dans des puits de la région minière de Staffordshire pour organiser des combats entre chiens au cours desquels les paris étaient ouverts. D'où le suffixe « *pit* ». La naissance et le développement du pitbull sont étroitement liés au combat et au « *gambling* ». Les propriétaires de pitbull ont cherché à développer le meilleur chien de combat possible.

Le pitbull est particulièrement fort pour sa taille et son poids. Il a une forte tolérance à la douleur. Contrairement aux autres chiens, il ne recule jamais, même s'il est blessé. Imprévisible, le pitbull ne manifeste généralement aucune indication qu'il va attaquer, ce qui lui donne un certain avantage dans un combat. Contrairement aux autres chiens qui grognent ou jappent pour s'exprimer, le pitbull est imprévisible. Contrairement aux autres chiens qui lâchent leur adversaire lorsque celui-ci fait acte de soumission, le pitbull profite de la faiblesse de l'autre pour l'éventrer et l'achever. Il est tenace et ne lâche jamais sa proie. Il est insensible aux signaux d'apaisement de son maître. Sa façon de mordre est unique. Contrairement à un chien de défense qui se limite à retenir ou immobiliser l'ennemi, le pitbull attaque le muscle en profondeur. Il secoue sa proie et la déchiquète jusqu'à la mort.

L'ancien président de l'Ordre des vétérinaires, Joel Bergeron, soulignait 9 juin 2016 (TVA Nouvelles) que « *La présence de ce type de chien par rapport au nombre d'attaques est inquiétante.* ». Dans son rapport remis quelques semaines plus tard au gouvernement, les membres du comité de l'Ordre des vétérinaires n'ont pas tenu compte des inquiétudes de son président et de plusieurs vétérinaires. Le coroner Lichtblau fait partie de ceux qui souffrent d'un aveuglement volontaire quand à la présence de la recherche scientifique. Il précise dans son rapport : « *La tendance d'un chien à mordre ou à montrer un comportement agressif dépend beaucoup plus de sa génétique ou de sa race.* ». Il aurait pu ajouter : « *plutôt que des seuls mauvais maîtres* ». Il y a bien sûr de mauvais maîtres qu'il faut dénoncer. Comme pour d'autres problèmes sociaux, il serait naïf de penser qu'un programme éducatif réglerait le problème des pitbulls.

La Dre Diane Frank, professeur en médecine vétérinaire à l'Université de Montréal et référence comportement canin, estime que certains chiens souffrent de maladie mentale. Le pitbull a une histoire génétique différente de tous les autres chiens. C'est un chien de combat. Est-il possible que le pourcentage d'individus souffrant de maladie mentale chez cette race soit supérieur à celui des autres chiens?

L'émission canadienne *The Fifth Estate* relatait en septembre dernier un exemple troublant. Une dame élève deux pitbulls en bon maître. En toute confiance, sa voisine lui demande de garder son bébé. Elle connaît bien la femme et les chiens. Pour une raison inconnue, l'un des pitbulls est allé chercher l'enfant dans les bras de la gardienne pour tuer l'enfant. Depuis le père de l'enfant sonne l'alarme. Comme plusieurs, il a cru au mythe : « *il n'y a que de mauvais maîtres...* ». « *C'est ce mythe qui nous a enlevé notre fils* », proclame-t-il aujourd'hui. Depuis 3 ans, son combat lui vaut des insultes. J'ai aussi reçu des insultes : « *Ta soeur a eu ce qu'elle méritait, elle ne s'est pas défendue...* ». Les parents de Vanessa Biron ont vécu la même expérience.

Plusieurs familles aux États-Unis adoptent un pitbull après s'être fait convaincre que c'est le meilleur chien pour une famille. Aux États-Unis, il existe des *Pet adoption event*. Des chiens destinés à l'adoption font une parade devant les familles. Le 22 décembre 2017, au Texas, un enfant de 2 ans s'est fait attaquer lors de cet événement. Cinq hommes sont venus le secourir. L'enfant a été mordu au bras et à la poitrine. Sans secours immédiat, il serait mort. Le pitbull a été mis en quarantaine pour une évaluation. Les parents de l'enfant ne comprennent pas pourquoi l'animal n'est pas euthanasié et craignent pour une prochaine victime.

Il est très important d'arrêter de faire croire aux gens que tous les chiens sont gentils s'ils ont de bons maîtres. L'éducation ne prévient pas tous les drames. Certains chiens ont en eux des séquences de prédation déclenchées de façon instinctive. Les pro-pitbulls semblent complètement incapables de reculer sur la situation. Ils sont tellement convaincus qu'ils mettent même en doute chacune des nouvelles tragédies en les nommant de « *fake news* ». Ils réagissent un peu comme les membres d'une secte qui ont subi un lavage de cerveau. L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec prend parti pour les défenseurs de pitbulls. Ce faisant, il contrevient à sa raison d'être. Le mandat d'un ordre professionnel et sa responsabilité première sont la protection du public.

3. On ne peut pas identifier un pitbull?

Cet argument a été rejeté des dizaines de fois par les tribunaux américains. La jurisprudence affirme qu'il est tout à fait possible d'identifier un pitbull à tout être humain « *d'intelligence moyenne* ». Le *Kennel Club* ainsi que l'Association des médecins vétérinaires américains ont publié des documents qui décrivent très bien les caractéristiques physiques d'un pitbull. On peut aussi trouver sur internet des tests d'ADN pour chiens moyennant une cinquantaine de dollars. Le test permet d'identifier les 3 mélanges principaux. Alors, lorsqu'on dit qu'on ne peut identifier un chien de type pitbull, on essaie encore une fois de faire de la désinformation auprès du public. Il est certain que celui qui possède un chien de type pitbull le sait et il en est fier. Il est aussi conscient de sa dangerosité et c'est pourquoi, comme dans le cas du propriétaire du chien qui a attaqué notre sœur, il identifiera son chien sous une autre race lors de son enregistrement. Je ne peux pas croire non plus les médecins vétérinaires qui se disent incapables d'identifier un tel type de chien. Comment les croire alors qu'ils expriment ouvertement leur refus d'admettre minimalement les caractéristiques de ce chien? L'Association des médecins vétérinaires du Québec a perdu une grande part de crédibilité dans cette controverse sur les pitbulls en remettant au gouvernement un rapport suspect.

Dans tout ce débat, nous allons entendre le point de vue de différents groupes ou personnes. La SPCA va nous expliquer que ce chien n'est pas plus agressif que les autres chiens. Si ces chiens sont aussi gentils, comment expliquer qu'ils occupent entre 30% et 40 % des places disponibles dans les refuges, alors qu'ils ne représentent que 5 % de la population canine. On ne devient pas spécialiste des comportements des chiens parce que l'on travaille dans un refuge. L'équipe de gestion de Montréal ne comporte qu'une seule vétérinaire. On compte une avocate, une ingénieure, deux personnes diplômées en administration, etc. Selon la SPCA, le pitbull est plus réactif mais pas nécessairement plus agressif. Cela n'a rien de rassurant car cela signifie qu'il n'a pas besoin d'être provoqué ou agressé pour réagir. Lorsque son instinct de prédateur se réveille, il ne fera

plus la différence entre un écureuil et un enfant qui court. Les travailleurs de la SPCA devraient aussi nommer ouvertement les cas d'agression de pitbulls.

Selon Marie-Claude Malbeuf, journaliste à La Presse, la SPCA a caché volontairement le fait qu'un ou des pitbulls avaient mordu gravement deux bénévoles en 2012. Selon la journaliste, 150 pitbulls adoptés à partir de refuges pour chiens ont été responsables d'attaques causant des blessures graves à leurs victimes depuis 2010. Mme Malbeuf rapporte les résultats d'une étude (Journal of Applied Animal Welfare) qui suggère que 40 % des employés de refuges sont prêts à mentir sur la race pour protéger le pitbull. Si un pitbull se montre agressif dans un refuge, on dira qu'il est peureux, qu'il aime pas être en cage. On trouvera n'importe quelle excuse pour justifier son comportement. En adoptant cette attitude, la SPCA met en danger les familles adoptives. Comment faire confiance à un organisme qui menace de retirer ses services si on ne pense pas comme lui.

Le chirurgien orthopédique chargé d'agir comme coroner après la mort de ma sœur fait partie de ceux qui sont très réticents à identifier un chien et à employer le mot « pitbull ». Dans son rapport, le coroner prend la peine d'indiquer que :

« Malgré les résultats de l'analyse d'ADN du chien, on est incapable, à partir des photos du chien fourni, d'identifier formellement ce chien comme étant un pitbull. En outre, on note qu'à l'origine, lorsque le chien a été inscrit à la Ville d'Anjou en 2011, le propriétaire l'a enregistré comme un « boxer ». (page 6)

Le coroner avait pourtant indiqué dans le même rapport qu'une autopsie du chien avait été pratiquée à l'hôpital vétérinaire de St-Hyacinthe. *« L'ADN de l'animal impliqué dans l'attaque est soumis pour analyse au test d'ADN... Le résultat montre que ce chien est à 87,5 % de la race « American Staffordshire Terrier ». (page 4)* Cette race est l'une des trois races reconnues comme faisant partie du genre pitbull avec l'American pitbull terrier et le Staffordshire bull terrier.

4. Le pitbull n'est pas le chien qui mord le plus souvent?

Comme plusieurs défenseurs de pitbulls, la SPCA de Montréal avance des demi-vérités qui sèment la confusion dans la population. Dans un document *Le pitbull, chien mécompris*, la SPCA souligne que le golden retriever mord plus souvent que le pitbull. Elle oublie de mentionner que les goldens sont beaucoup plus nombreux que les pitbulls. Une étude rapporte le fait qu'entre 1966 et 1980, il y a eu 16 morts attribuables à des bergers allemands et six à des pitbulls aux USA. Il y avait 74,723 bergers allemands enregistrés et 929 pitbulls. Ce qui correspond à 0.2 morts pour 1000 bergers allemands contre 6.5 morts par 1000 pitbulls, donc 33 fois plus (Bini et al.). Le même phénomène pourrait expliquer la prévalence des chiens nordiques dans les statistiques canadiennes. C'est sans compter sur le fait que ses chiens sont souvent laissés à eux-mêmes, dans un état semi-sauvage, dans le Grand Nord canadien.

La SPCA oublie de mentionner que toutes les études scientifiques constatent à l'unanimité que les blessures à la suite des morsures d'un pitbull sont les plus sévères. La morsure d'un chihuahua n'a rien de comparable à celle d'un pitbull. Selon le Dr Alizadeh et son équipe, le pitbull est responsable de 48% des morsures sévères, suivi par le berger allemand 9% et le husky 5%. Les conséquences des attaques de pitbull sont toujours très graves et laissent des marques physiques et psychologiques pour la vie. Comment peut-on minimiser leurs comportements et prendre de tels risques?

5. Le pitbull a été provoqué?

Le coroner Lichtblau fait partie de ceux qui suggèrent que les victimes des attaques sont en partie responsables de leur malheur : « *Beaucoup d'évènements malheureux auraient pu être évités ou atténués par une meilleure connaissance et compréhension de la part des personnes au moment des faits* ». (Page 8) Une des principales caractéristiques du

pitbull est d'attaquer sans prévenir et sans raison apparente. Si la victime a la chance de se faire entendre lorsqu'elle crie à l'aide, elle pourra probablement survivre mais avec des blessures importantes à tous les coups. Lorsque le pitbull attaque, il ne lâche pas sa proie. Il arrache le muscle, les nerfs et il broie les os.

En général, un chien mord parce qu'il a peur, parce qu'il veut défendre sa nourriture, son territoire, etc. Il ne s'acharne pas sur sa proie comme le fait le pitbull. Même entre chiens, le pitbull ne se comporte pas comme les autres. Normalement le chien dominant se satisfait lorsque l'autre chien se couche sur le dos. De son côté, le pitbull profitera de ce geste de soumission pour éventrer son adversaire. Le pitbull est insensible aux signaux d'apaisement de son maître. Lorsque le pitbull attaque, le maître, peu importe sa corpulence, n'a aucun contrôle sur son chien. Un maître responsable n'apprécie pas que son chien, quelle que soit la race, se permette de mordre. Pourquoi plusieurs maîtres du pitbull s'acharnent-ils à excuser ou justifier le comportement de leur chien. Un parent s'est fait prendre à essayer de faire passer la blessure de son enfant comme étant une morsure de crocodile afin d'éviter l'euthanasie à son chien.

6. Le pitbull sera remplacé par un autre chien?

Le pitbull a une histoire génétique unique et incomparable avec celle de tous les autres chiens. Il a été soigneusement croisé pour combattre et tuer depuis près de deux siècles. Si certains éleveurs ont cherché à atténuer ses principales caractéristiques, d'autres éleveurs irresponsables les ont encouragées. Si la le projet de loi 128 est adoptée, elle ciblera aussi plusieurs autres races potentiellement dangereuses. Il restera à appliquer avec rigueur les règles particulières pour leurs propriétaires et donner aux autorités les moyens financiers pour appliquer la loi. Nous voulons vivre dans une société sécuritaire.

7. Bannir les pitbulls est une mesure inefficace?

Cet argument est fréquent chez les défenseurs des pitbulls. On veut éviter l'adoption

d'une loi bannissant une ou plusieurs races ou *Breed Specific Legislation* (BSL). Le coroner, chirurgien orthopédique de profession, approuve cet argument. Il écrit :

Bien que différents types de lois sur le contrôle des animaux aient été adoptées dans de nombreuses juridictions, l'efficacité de ces mesures dans la diminution de l'incidence de la morsure de chien ou de la gravité de la morsure de chien n'est pas bien établie. (Page 7)

Un examen approfondi de la littérature scientifique démontre que la législation BSB est un moyen inefficace de lutter contre les morsures de chien. Aucun rapport académique ou scientifique examiné par des pairs et soutenant le BSB n'est trouvé. (Page 8)

Le Dr Joan Ramon Villalbi et ses collègues ont pourtant publié en 2010 les résultats de leurs recherches qui indiquent qu'il y a 38 % moins d'hospitalisation causées par des morsures de chiens en Catalogne depuis l'adoption d'une loi bannissant les pitbulls et règlementant la possession de chiens dangereux. La recherche s'est étalée sur une période de dix ans.

La Dre Malathi Raghavan, directrice de département au collège de médecine vétérinaire de l'Université Purdue a fait une étude sur l'efficacité d'une législation ciblant les pitbulls au Manitoba. Winnipeg étant la première ville de cette province à bannir les pitbulls en 1990. La Dre Raghavan et ses collègues ont pu comparer les effets de BSL (Breed Specific Legislation) sur les villes qui avaient adopté ce type de législation à celles qui n'avaient pas de législation 15 ans plus tard. Les résultats indiquent que les villes comme Winnipeg avait connu une réduction des morsures nécessitant une hospitalisation (DBIH). Au pro rata de la population, le taux de DBIH était moins élevé à Winnipeg que dans des villes sans législation. La diminution était particulièrement forte chez les victimes de moins de vingt ans.

La professeur Felicia Trembath (2016), également de l'université Purdue, a répertorié 945 réglementations aux USA, dont 513 bannissaient au moins une race. 75 % des règlements américains concernent le Pitbull. Elle signale que 39 états et 41 pays ont adopté une « loi

spécifique à la race ». Sur cinq études sur les BSL, trois démontraient l'efficacité de la mesure.

Zen Ruryk, du City Hall Bureau Chief de Toronto, rapportait que le service animalier de la ville avait reçu 130 rapports d'attaques de chiens pendant l'année qui a précédé l'adoption de la loi bannissant les pitbulls de la province. Trois ans plus tard, on relevait seulement 44 attaques.

La Dre Rebecca Ledger, spécialiste su comportement animalier de l'université de Colombie-Britannique, constatait aussi une baisse du nombre d'attaques à Winnipeg après l'adoption de la loi interdisant les pitbulls. Plus de 310 attaques avaient été rapportées aux autorités pendant l'année précédant l'Adoption de la loi (1989). Le nombre d'attaque avait chuté à 166 en 2003, soit une baisse de 47 %.

Conclusions

Un sondage Léger-TVA Nouvelles auprès de 509 personnes, paru le lendemain du décès de notre sœur, indiquait que 64 % des sondés ont un sentiment de peur il quand il croise pitbull dans le rue. Dans une proportion de 72 %, les personnes sondées étaient favorables à une législation provinciale.

Le projet de loi 128 ne devrait pas être un enjeu politique. Tous les partis devraient s'entendre au nom de la sécurité publique. Si la population et nos dirigeants étaient mieux informés, il n'y aurait pas débat tellement la dangerosité des pitbulls est évidente. Les villes qui ont adopté un règlement bannissant les pitbulls ont vu gravité des blessures et les hospitalisations pour attaque de chiens diminuées au fil des ans. Plus on est informé sur les pitbulls, moins on comprend que l'on en soit encore à expliquer leur dangerosité hors norme. Il y a plus de 350 races de chiens. Pourquoi tenir à avoir un chien qui fait peur à son voisin. Aucun propriétaire de pitbull, même le plus responsable, ne peut garantir que son chien sera toujours inoffensif. Nous insistons pour dire que nous aimons

les chiens, mais qu'en aucun temps un chien ne devrait prévaloir sur la sécurité et la vie humaine

1. Nous soutenons le projet de loi 128 et réclamons le bannissement des chiens de type pitbulls.

2. Ce bannissement doit être accompagné d'un programme de prévention efficace contre les chiens dangereux.

3. Ce programme exige un répertoire statistique des morsures. Les autorités devraient mettre en place une ligne téléphonique spéciale pour dénoncer les morsures.

4. Les autorités devraient utiliser l'instrument financier pour augmenter le coût du permis et décourager la possession de chiens potentiellement dangereux. Posséder un chien est un privilège. Le permis pour posséder un chien dont la race est potentiellement dangereuse devrait coûter plus cher que celui pour un chien qui n'est pas réputé dangereux.

5. Avant d'accorder un permis de possession, les autorités devraient exiger que le propriétaire d'un chien potentiellement dangereux détienne une assurance responsabilités fournie par une compagnie d'assurances reconnue.

6. Avant de délivrer un permis, les autorités devraient évaluer les connaissances théoriques du propriétaire. Elles devraient observer la capacité du maître à se faire obéir dans des exercices conjoints. On devrait aussi mettre le chien en situation de la présence d'un étranger et d'un autre chien.

7. La loi devrait spécifier que le propriétaire d'un chien est responsable des dommages causés par son animal.

8. Les autorités devraient imposer de fortes amendes aux maitres qui promènent leur chien réputé potentiellement dangereux sans laisse. Le port de la muselière en public devrait être obligatoire.

9. Les autorités devraient augmenter le nombre de patrouilleurs canins pour lui permettre d'appliquer la loi avec rigueur.

La famille Vadnais

Références

Michael S. Golinko et al., *Characteristics of 1616 Consecutive Dog Bite Injuries at a Single institution*, Clinical pediatric review, 2016.

Alison E. Kaye et al., *Pediatric Dog Bite Injuries : a Five Year Review*, Plastic and Reconstructive Surgery Review, 2008.

Mark A. Prendes et al., *Ocular Trauma From Dog Bites*, Ophtalmo Plastic Reconstruction Surgery, vol. 32, no 4, 2016

Steven F. Viegas et al., *Pitbull attack : case report and litteratue review*, Texas medecine, vol. 84, nov. 1988

Bret R. Braack et al., *Mauling by Pit Bull Terriers : Case Report*, The journal of trauma, vol. 32, no 4, avril 1988

Cheryl L. Loewe et al., *Pitbull Mauling Deaths in Detroit*, The american journal of Forensic Medecine and Pathology, vol. 28, no 4, dec 2007

Bruce B. Horswell et al., *Dog Bites of the Face, Head and Neck in Children*, West Virginia journal, nov-dec 2011, vol. 107

Erin M. Garvey a et al., *Journal of Pediatric Surgery*, (50) 2015, 343-346

Ronald E. Hoxworth, *Pediatric Dog Bite Injuries : A 5 year review of the experience at the Children's Hospital of Philadelphia*, May 2009

Michael D. Foster et al., *Contemporary Update on the Treatment of Dog Bite* , American association of oral et maxillofacial surgeons, 2015

Daniel C. O'Brien et al., *Dog Bites of the Head and Neck*, American journal of otalaryngologists, 2015

Kaveh Alizadeh et al., *As Algorithmic Approach to Operative Management of Complex Pediatric Dog Bites*, 20 octobre 2017

John K. Bini et al., *Mortality, Mauling and Maiming by Vicious Dogs*, Annals of surgery, vol. 253, no4, avril 2011

John R. Villalbi et al., *Decline in Hospitalisations due to Dog Bite Injuries in Catalonia, 1997-1998. An effect of Government Regulation?*, Injury prevention, dec. 2010

Henry K. Lee, *Often No Warning Signs In Pit Bull Attacks*, SFGATE, 19 juin 2013

Fifth Estate CBC news, *Rebranding the Pit Bull : Family-Friendly Pet or Danger to Children?*,

Marie-Claude Malboeuf, *De Quel Côté Penche La Science?*, La Presse, août 2016

Marie-Claude Malboeuf, *Ils Font L'Objet d'un Plus Grand Nombre De Plaintes*, La Presse

Malathi Raghavan, *Fatal Dog Attacks in Canada, 1990-2007*, La revue vétérinaire canadienne, The canadian veterinary journal, juin 2008

Felicia E. Trembath, *Evaluating the Prevalence And Effectiveness of Breed-Specific Legislation*, août 2016

Art Lightstone, *Ban a Pit Bull, Save a Life : Why the Ontario Ban Against Pit Bull Terriers Should Remain in Place*, Students of CIA4U, 20 avril, 2011

Zen RuRyK, *But Pit Bull Attacks are Down*, City Hall Bureau Chief, 2008-03-03

Randall Lockwood and Kate Rindy, *Are Pit Bulls Different? An Analysis of the Pit Bull Terrier Controversy*, Anthrozoos, vol. 1, no 1, 1989

Jamey Medlin, *Pit Bull Bans and the Human Factors Affecting Canine Behavior*, DePaul University, University libraries, DePaul Law Review, vol. 56, Issue 4, Summer 2007

Rebecca A. Ledger et al., *Législation Spécifique à Certaines Races*, Can Vet J vol 46, août 2005

Jean-Pierre Digard, *La construction Sociale d'un Animal Domestique : le Pitbull*, Anthropolozologica, 2004

Simon Harding, *Bling with Bite- The Rise of Status and Weapon Dogs*, Veterinary record, sept. 2013

Malathi Raghavan et al., *Effectiveness of Breed-Specific Legislation in Decreasing the Incidence of Dog-Bite Injury Hospitalisations in People in the Canadian Province of Manitoba*, Injury prevention, juin 2013

Martin Lodge, *Barking Mad? Risk Regulation and the Control of Dangerous Dogs in Germany*, German politics, vol 10, no3, dec 2001

Ledy VanKavage, Alan M. Beck, *Profiling : Two sides of the Issue*, Veterinary forum, january 2007

Ruryk Zen, Pitbull attacks are down,
<http://www.pitbulltalk.com/viewtopic.php?f=10&t=21515>, 2008